



APPEL À PROPOSITION DES MICRO-PROJETS

Organisation : Comunità Impegno Servizio Volontariato (CISV) et Observatoire de la Jeunesse Haïtienne (OJH)

Départements : l'Ouest

Dépôt des propositions : Jeudi 5 Décembre 2024 à 16h00.

1. - Contexte de l'Appel

- 1- Cet appel à proposition rentre dans le cadre de l'exécution du projet Jèn yo La (JYL) qui est conçu pour Contribuer à la démocratie participative en Haïti à partir de la construction de processus politiques inclusifs, sûrs et sécurisés favorables à la participation civique et politique de divers jeunes hommes et femmes et à leur mobilisation sociale en faveur de la justice sociale, la paix et l'égalité entre les sexes. L'action est financée par le Fonds des Nations Unis pour la Consolidation de la Paix (PBF) en Haïti et mise en œuvre sur la période de 24 mois entre 29 Mars 2023 et 26 Mars 2025 dans le cadre d'un partenariat stratégique et opérationnel entre le Consortium ProgettoMondo (PMM) et Comunità Impegno Servizio Volontariato (CISV)- le Groupe Médialternatif (GM), l' Observatoire de la Jeunesse Haïtienne (OJH)
- 2- Conscients que les prochaines élections posent des défis majeurs, en particulier relatifs à la capacité des acteurs clés du processus électoral à contribuer à la réalisation des élections inclusives et pacifiques, dont les résultats seraient acceptés par les candidat.e.s et qui aboutiraient à investir les élus d'un mandat légitime, les codemandeurs ont élaboré leur proposition sur la base d'une étude de faisabilité ouverte et participative qui a permis de détecter les besoins prioritaires de la société civile en particulier les jeunes pour renforcer la participation citoyenne aux processus électoraux.



- 3- En partant du constat que les jeunes (hommes et femmes) sont les victimes, cibles des violences électorales, ils.elles sont souvent laissés.es en dehors de la vie politique et publique. Malgré leur potentiel en tant qu'acteurs.trices clé pour la construction de la paix et d'une société démocratique, les jeunes hommes et femmes ne s'intéressent pas aux processus décisionnels et électoraux, ne disposent pas de connaissances en termes d'éducation civique et citoyenneté active et sont souvent utilisés.es pour créer des désordres/violences en période électorale. Le projet vise à les transformer d'acteurs.trices « neutres » et/ou de conflits en acteurs.trices de paix, à les conscientiser sur la valeur énorme qu'ils.elles ont en tant que représentants,tes et décideurs.es de l'avenir du pays.
- 4- Les OSC de jeunes essayent de se positionner comme interlocuteur crédible dans le cadre du dialogue des politiques nationales et locales. Cependant, force est de constater que leur faible structuration interne, leur partielle couverture thématique en termes de politiques de la jeunesse, ainsi que la connexion entre national et local demeurent extrêmement faibles, ce qui les empêchent de devenir le contre-pouvoir nécessaire pour endiguer la violence socio-économique chronique du pays. Les OSC devraient se coordonner, partager leurs connaissances afin de pouvoir accompagner les organes de l'Etat, encore plus dans le domaine de la jeunesse, car le rôle de la société civile est capital pour renforcer l'équilibre démocratique au sein du pays. L'appui à la structuration de réseaux d'OSC dirigés par des jeunes hommes et femmes, s'inscrit en ligne droite avec cette nécessité.
- 5- La stratégie d'intervention a été, donc, élaborée afin de rendre plus inclusifs et transparents les processus électoraux en Haïti. Et la théorie du changement au niveau du projet dit ceci :
- 6- SI les autorités compétentes sont mieux habilitées à prévenir, enregistrer, suivre et traiter les cas de violences électorales et politiques lors de toute la période électorale et la collaboration dans la prévention et gestion des violences électorales avec les OSC de jeunes est renforcée ;



- 7- SI les jeunes sont suffisamment sensibilisés aux questions relatives aux politiques de jeunesse, à la politique nationale et locale et à la gestion publique et à leur rôle en tant qu'acteurs, trices clés pour la construction et pérennisation de la paix ;
- 8- SI les journalistes sont plus conscients du rôle clé qu'ils.elles jouent en période électorale et sont mieux habilités à garantir une meilleure couverture médiatique répondant à leur code éthique, ainsi que de soutenir l'intégration des jeunes hommes et femmes dans la gestion publique ;
- 9- SI les capacités d'audit électoral des OSC dirigées par des jeunes et le partenariat avec les instances étatiques en charge des élections sont renforcées;
- 10- ALORS les conditions requises pour la participation civique et politique des divers jeunes pour leur mobilisation sociale en faveur de la justice sociale, la paix et l'égalité entre les sexes seront réunies ;
- 11- CAR la réalisation d'élections paisibles, sûres, dont les résultats sont acceptés par tous.te.s les candidat.e.s en tant qu'enjeu majeur des prochaines élections passe par des processus politiques inclusifs, sûrs et sécurisés contribuant ainsi à la consolidation de la paix et au développement du tissu social en Haïti.
- 12- Tenant compte de la nécessité que les associations de jeunes membres des réseaux réalisent elles-mêmes des actions pour une meilleure couverture et atterrissage de la vision du projet. Ce présent appel à proposition est lancé en vue de financer 5 initiatives portées par les associations de jeunes soit seule ou en consortium dans les 4 communes cibles du département de l'Ouest.

2 - Documents à soumettre

Le formulaire de demande, le calendrier prévisionnel et le tableau de budget en annexe, rempli sur format digital : 1 Copie digitale au courriel électronique haiti.cisvpmm@gmail.com et 1 dossier en papier. Les demandes sont complétées en créole ou en français. Il est possible de rajouter des lignes dans le dossier, mais l'ensemble ne doit pas dépasser 25 pages ;



Le demandeur ajoutera au dossier de demande les annexes suivantes :

- Copie des statuts de l'organisation ;
- Copie de la fiche d'inscription à une instance publique concernée (Ministère des Affaires sociales et du Travail, Mairie);
- Relevé d'identité bancaire (banque commerciale ou coopérative reconnue) ou financière de l'organisation - compte courant en Gourde ou en Dollar ;
- Copie du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale ;
- Copie de la matricule fiscale (NIF) de l'exercice 2024-2025 ;
- Patente de l'exercice 2024-2025 ;
- Lettre de partenariat pour chaque codemandeur (dans le cas d'un consortium) ;
- Lettre de confirmation membre d'un réseau signée par la hiérarchie ;
- Lettre de couverture.

3 - Étapes à suivre

- Date limite de soumission des dossiers : **Jeudi 5 Décembre 2024 à 16h00.**
- Analyse des dossiers soumis par le comité d'évaluation : **Vendredi 6 Décembre 2024**
- Restitution et publication des résultats : **Vendredi 13 Décembre 2024**
- Séance de recadrage : **Mercredi 18 Décembre 2024**
- Signature des accords de financement : **Mercredi 18 Décembre 2024**
- Exécution des micro-projets : **du 18 Décembre 2024 au 26 mars 2025**

4 - Où envoyer les demandes?

La soumission d'une demande par un porteur éligible se fait sur présentation des documents requis et dans le délai prévu au bureau de CISV/PMM sis à l'adresse suivante : **29, impasse Pétion, Puits Blain4, Pétion ville pour le Département de l'Ouest.**

Pétion Ville, le 26 Novembre 2024